

ACTES AGRONOMIQUES EN ÉCONOMIE AGRICOLE : CE QU'IL FAUT RETENIR

L'économie agricole est un domaine englobant qui concerne le financement et la gestion des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution et à la consommation de produits agricoles et agroalimentaires. Dans ce domaine de l'agronomie, on définit l'acte agronomique ainsi :

« Faire une analyse et poser un diagnostic d'une *entreprise agricole ou agroalimentaire* au moyen de critères *technico-économiques et financiers* en faisant appel à des connaissances qui relèvent de l'exercice de l'agronomie dans le but d'élaborer une recommandation en gestion et financement de ces entreprises ».

Distinction entre un acte agronomique et un acte non agronomique

L'acte agronomique en économie agricole est un acte réservé et exclusif à l'agronome. Les actes agronomiques et les actes non agronomiques en économie agricole se définissent de la façon suivante :

- A) Acte agronomique en gestion :** implique la gestion et l'analyse technico-économique d'une entreprise agricole ou agroalimentaire. Mandat qui implique l'élaboration d'une recommandation signée par un agronome.
- B) Acte agronomique en financement :** implique une analyse technico-économique des résultats antérieurs et/ou une prévision budgétaire d'une entreprise agricole ou agroalimentaire pour réaliser un projet. Mandat qui implique l'élaboration d'une recommandation signée par un agronome.
- C) Acte non agronomique en financement :** implique un projet qui nécessite une analyse des risques associés au projet, pour l'institution financière, un montage financier et des garanties de prêts, avec l'aide de ratio financiers déterminés par l'institution financière.

De façon générale, les principales étapes menant à un acte agronomique en économie agricole sont :

- A) Décrire le mandat et/ou le contrat de service professionnel.
- B) Analyser les données recueillies.
- C) Poser un diagnostic en fonction du mandat.
- D) Élaborer et signer la recommandation agronomique.
- E) Effectuer la tenue de dossiers des clients.

Grille de référence de l'Ordre : un outil de travail pour l'agronome

La grille de référence est un outil de travail qui guide l'agronome dans la réalisation d'une recommandation agronomique. Elle présente les éléments pertinents et les principaux renseignements à considérer pour chacune des analyses suivantes :

- Analyse technico-économique;
- Analyse financière;
- Analyse globale des risques;
- Analyse du montage financier et des garanties de prêts.

Recommandation et suivi de l'entreprise

Si le mandat nécessite de poser un acte agronomique en économie agricole, l'agronome doit clairement indiquer les hypothèses de travail et les paramètres utilisés pour établir sa recommandation agronomique. L'agronome doit signer et dater sa recommandation. Il doit faire un suivi périodique de la performance économique de l'entreprise.